



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **17^e** jour du mois de **juillet** de l'an **2015**, à **15 h**, à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Katy St-Cyr, mairesse
Dominique Morin, conseiller (arrivé à 15 h 05)
Michel McDuff, conseiller
Karine Grenier, conseillère
Nicole Gagnon, conseillère

Absences : Anouk Wilsey, conseillère
Mathilde Noël, conseillère

Avis de convocation

La mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

**AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

À : Katy St-Cyr, Mairesse
Anouk Wilsey, conseillère
Dominique Morin, conseiller
Mathilde Noël, conseillère
Michel McDuff, conseiller
Karine Grenier, conseillère
Nicole Gagnon, conseillère

AVIS VOUS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Wotton, qu'une séance extraordinaire du conseil est convoquée pour être tenue à la salle du conseil, 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton, le **17^e** jour du mois de **juillet** de l'an **2015**, à **15 h**;

QUE seuls les sujets suivants seront pris en considération :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. Stationnement des roulottes lors du Festival Country de Wotton
3. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés
4. Levée de la séance

DONNÉ À WOTTON, CE 15 juillet 2015

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, constate le quorum à 15 h 01 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée. Avant de débiter, madame la mairesse avise les personnes présentes que la séance sera enregistrée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-07-257

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est majoritairement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la secrétaire-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. Stationnement des roulottes lors du Festival Country de Wotton
3. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

Le conseiller Dominique Morin prend son siège à 15 h 05.

2 STATIONNEMENT DES ROULOTTES LORS DU FESTIVAL COUNTRY DE WOTTON

Résolution 2015-07-258

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2015 du Festival Country de Wotton prévoit une popularité plus grande que les éditions antérieures;

CONSIDÉRANT QUE cette situation exceptionnelle cause une problématique concernant le stationnement des roulottes en raison du nombre élevé de véhicules récréatifs et du manque d'espace;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire respecter le *Règlement 144-14 concernant la circulation et le stationnement* afin d'assurer la sécurité des citoyens et des personnes circulant dans ses rues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir des solutions aux organisateurs du Festival afin de régler une partie de cette problématique;

***Il est proposé par Michel McDuff,
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité autorise le stationnement dans les lieux suivants et sous les conditions énumérées:

1. Le bout de la rue Thibault (intersection rue Thibault et rue Mgr L'Heureux) ainsi que le terrain tourbé de la municipalité. Ce cul-de-sac doit être fermé avec une barrière, mais la présence d'un bénévole afin de contrôler la circulation n'est pas nécessaire. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.



2. Toute la cour à gravier appartenant à la municipalité au bout de la rue du Parc Industriel. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
3. La rue du Parc Industriel à partir de la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins jusqu'à la cour à gravier. Cette rue devra être fermée avec une barrière à trois endroits : à la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins et aux deux intersections menant à la rue Gosselin. Entre 8 h et 20 h, la présence de trois bénévoles afin de contrôler la circulation est nécessaire aux trois endroits où des barrières seront installées. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
4. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc industriel et de la rue du même nom menant à la rue Gosselin pourra être déplacée jusqu'au lieu utilisé pour la vidange des roulottes, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
5. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc industriel et de la rue en gravier, menant à la rue Gosselin, pourra être déplacée jusqu'à la rue Gosselin, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
6. La rue Charland pourra être fermée avec deux barrières; une au coin de la rue de l'Église et l'autre au coin de la rue Gosselin avec la présence de bénévoles aux deux extrémités et aux heures mentionnées au point 3.

QUE le Festival Country de Wotton soit responsable et s'assure de la présence des personnes bénévoles afin de laisser passer les gens qui désirent se rendre aux commerces de la rue du Parc Industriel.

ADOPTÉE

3 PÉRIODES DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-HAUT MENTIONNÉS

Une période de questions maximale de 30 minutes portant uniquement sur les points à l'ordre du jour est prévue.

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-07-259

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 15 h 27.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**